



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2018

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 9 OCTOBRE 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert ce neuvième jour du mois d'octobre 2018, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Monsieur le conseiller Sylvain Ferland
 Madame la conseillère Nathalie Laprade
 Madame la conseillère Josée Lampron
 Monsieur le conseiller Martin Chabot

Est absente : Madame la conseillère Julie Guilbeault

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents : Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier
 Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier
 Monsieur le directeur des Services techniques et directeur
 général adjoint Martin Careau

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018
4. Lecture du certificat des personnes habiles à voter : règlement numéro 1444-2018

ADMINISTRATION MUNICIPALE

5. Remise des profits du tournoi de golf du maire 2018
6. Nomination au poste d'adjointe administrative aux Services techniques
7. Octroi du contrat pour l'impression du Catherinois
8. Programme révisé de la taxe sur l'essence
9. Assurances des cyberrisques
10. Autorisation de dépense : acquisition de matériel informatique
11. Autorisation de dépense : abonnement à Office 365
12. Dépôt des listes des engagements financiers
13. Dépôt de la liste des chèques et dépôts
14. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$

BIBLIOTHÈQUE

15. Approbation de directives de changement : construction d'une nouvelle bibliothèque
16. Construction de la bibliothèque Anne-Hébert : approbation de la demande de paiement numéro 5

HYGIÈNE DU MILIEU

17. Paiement numéro 2 : construction d'un nouvel étang aéré
18. Dépôt du rapport sur l'usage de l'eau potable 2017
19. Acceptation finale des travaux d'aqueduc et d'égout

SANTÉ – BIEN-ÊTRE ET CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

20. Dévoilement des gagnants du « Concours de photos 2018 de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier »
21. Autorisation de paiement : maquette d'une œuvre d'art pour la bibliothèque
22. Achat d'un photocopieur pour la fondation médicale de la Jacques-Cartier



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2018

SPORTS ET LOISIRS

23. Autorisation de paiement final à TRD : parc de planches à roulettes
24. Éclairage du parc de planches à roulettes
25. Amendement à la politique de tarification
26. Signature d'un protocole d'entente : Troupe de danse Logarithmique
27. Embauche d'un animateur pour le soccer d'hiver
28. Autorisation de dépense : réfection de la toiture du pavillon des sports

TRANSPORT

29. Ouverture de deux postes d'opérateurs de machinerie lourde et ouvrier de voirie
30. Autorisation de dépense : réparation de la niveleuse numéro 45
31. Réfection de la toiture du garage

URBANISME

32. Avis de motion : amendement de règlement de zonage numéro 1259-2014 / cannabis
33. Adoption du premier projet de règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à réglementer le cannabis
34. Avis de motion : amendement du règlement de sécurité, paix et bon ordre / cannabis
35. Dépôt d'un projet de règlement amendant le règlement de sécurité, paix et bon ordre afin d'inclure des dispositions sur le cannabis
36. Date d'une assemblée de consultation sur la réglementation sur le cannabis
37. Amendement de la résolution numéro 593-2017 : permis de construction 5223, route de Fossambault
38. Demande de permis de construction : Gestion Lortie et Cloutier inc. – lot 4 763 871
39. Demande de permis de rénovation avec agrandissement : Alain Maheux – 150, rue Edward-Assh
40. Amendement à la résolution numéro 74-2018 : vente terrain excédentaire à Construction CRD inc.
41. Amendement de la résolution numéro 491-2018 : offre d'achat d'un terrain dans le parc industriel

AUTRES

42. Période de questions
43. Ajournement au 29 octobre 2018 à 19h30
- 43.1 Enregistrement de servitudes pour les bornes sèches d'incendie

Le quorum étant constaté, la séance d'octobre est ouverte.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

513-2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

514-2018 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018 comme il a été déposé.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2018

**LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT
NUMÉRO 1444-2018**

La greffière adjointe donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le Règlement numéro 1444-2018 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

ADMINISTRATION

515-2018 REMISE DES PROFITS DU TOURNOI DE GOLF DU MAIRE 2018

ATTENDU le Tournoi de golf 2018 du maire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier qui s'est tenu le 14 juin 2018 et dont les profits doivent être versés à la Fondation médicale de la Jacques-Cartier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser la trésorière, madame Julie Cloutier, à faire la remise des profits du Tournoi de golf 2018 du maire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier au montant de 2 478,68 \$.

ADOPTÉE

**516-2018 NOMINATION AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AUX SERVICES
TECHNIQUES**

ATTENDU que madame Aline Bédard, qui occupait le poste d'adjointe administrative aux Services techniques, a pris sa retraite au printemps dernier;

ATTENDU que ce poste a été attribué à madame Nancy Baribeau, de façon temporaire, jusqu'au retour au travail du directeur des Services techniques et directeur général adjoint;

ATTENDU que madame Baribeau a occupé le poste d'adjointe administrative et réceptionniste aux Services techniques de novembre 2011 à avril 2018, qu'elle possède la formation nécessaire et effectue de l'excellent travail;

ATTENDU l'affichage à l'interne du poste régulier d'adjointe administrative;

ATTENDU que madame Baribeau est la seule à avoir déposé sa candidature;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU de nommer madame Nancy Baribeau au poste régulier d'adjointe administrative aux Services techniques.

ADOPTÉE

517-2018 OCTROI DU CONTRAT POUR L'IMPRESSION DU CATHERINOIS

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le 4 juin 2018, tel que prévu dans la *Loi sur les cités et villes* entre autres à l'article 573.3.1.2, le Règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle;

ATTENDU que ce règlement stipule qu'un contrat, autre qu'un contrat d'achat et de réparation de machinerie, d'équipements pour les parcs et terrains de jeux ou d'honoraires professionnels, dont le coût est inférieur à 75 000 \$ peut être octroyé de gré à gré;

ATTENDU que des demandes de prix ont toutefois été effectuées auprès de quatre cocontractants pour l'impression du journal Le Catherinois pour l'année 2018-2019;

ATTENDU le rapport préparé par la greffière adjointe, madame Isabelle Bernier, en date du 3 octobre 2018;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'octroyer un contrat au montant de 43 924,00 \$, plus taxes, à Groupe Magnitude inc. pour l'impression du journal *Le Catherinois* pour l'année 2018-2019.

Le devis technique, le prix soumis ainsi que l'addenda sont annexés à la résolution pour en faire partie intégrante et tenir lieu de contrat.

La dépense est appropriée du poste budgétaire numéro 02-190-00-341.

ADOPTÉE

518-2018

PROGRAMME RÉVISÉ DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la Ville s'engage à être la seule responsable et s'engage à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018).

IL EST AUSSI RÉSOLU que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU que la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

519-2018

ASSURANCES DES CYBERRISQUES

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est membre de La Mutuelle des municipalités du Québec et que celle-ci est l'assureur de la Ville;

ATTENDU que les nouveaux dangers que présentent les cyberrisques sont actuellement exclus du contrat d'assurance actuel;

ATTENDU les quatre (4) nouvelles options de garantie offertes par La Mutuelle des municipalités du Québec pour l'assurance des cyberrisques;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU de confirmer que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier requiert la couverture de l'option D, sujet à acceptation de la proposition d'assurance par La Mutuelle des municipalités du Québec, moyennant une prime annuelle de 4 000 \$.

IL EST AUSSI RÉSOLU de mandater le maire et le directeur général et greffier pour signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

La dépense est imputée au poste budgétaire 02-190-00-423.

ADOPTÉE

520-2018

AUTORISATION DE DÉPENSE : ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le 4 juin 2018, tel que prévu dans la *Loi sur les cités et villes*, entre autres à l'article 573.3.1.2, le Règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle;

ATTENDU que ce règlement stipule qu'un contrat, autre qu'un contrat d'achat et de réparation de machinerie, d'équipements pour les parcs et terrains de jeux ou d'honoraires professionnels, dont le coût est inférieur à 75 000 \$ peut être octroyé de gré à gré;

ATTENDU que des demandes de prix ont été demandées pour l'acquisition du matériel informatique prévu au PTI 2018 auprès de deux cocontractants;

ATTENDU le rapport préparé par la trésorière, madame Julie Cloutier, en date du 4 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU de procéder à l'achat du matériel informatique pour un montant de 26 894,81 \$, plus taxes, auprès de Technipc informatique, et ce, conformément au prix soumis par courriel le 3 octobre 2018.

Le bordereau de demande de prix ainsi que le prix soumis sont annexés à la résolution pour en faire partie intégrante et tenir lieu de contrat.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de confier l'installation de ce matériel à Maralix enr. pour une somme estimée à 8 741,25 \$, plus taxes.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'approprier les sommes nécessaires du fonds de roulement, remboursables sur 3 ans.

ADOPTÉE

521-2018

AUTORISATION DE DÉPENSE : ABONNEMENT À OFFICE 365

ATTENDU la proposition d'abonnement à Office 365 de IT Cloud.ca pour remplacer un serveur désuet;

ATTENDU que l'abonnement peut être résilié en tout temps selon la proposition datée du 4 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser l'abonnement à Office 365 auprès de IT Cloud.ca pour une durée d'un an, renouvelable annuellement pour une durée maximale de cinq ans.

La dépense sera répartie dans les postes budgétaires d'informatique de chaque service, en proportion du nombre de licences de chacun.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2018

DÉPÔT DES LISTES DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 3 octobre 2018, laquelle comprend 193 commandes au montant de 239 509,32 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS

Le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des chèques et dépôts pour la période se terminant le 30 septembre 2018, laquelle totalise 2 758 532,92 \$.

522-2018 APPROBATION DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 30 septembre 2018, laquelle totalise la somme de 174 598,62 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

BIBLIOTHÈQUE

523-2018 APPROBATION DE DIRECTIVES DE CHANGEMENT : CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU qu'il y a lieu d'approuver l'avenant numéro 3 concernant les directives de changement DC-A03, DC-GC05, DC-S05 rev-1, DC-ME03, DC-ME04 et DC-ME-05 concernant les travaux de construction de la bibliothèque Anne-Hébert.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'approuver les directives de changement de l'avenant numéro 3.

ADOPTÉE

524-2018 CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT : APPROBATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 5

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser le paiement numéro 5 à la compagnie Construction N. Bossé inc. relativement aux travaux de construction de la bibliothèque Anne-Hébert;

ATTENDU la recommandation de paiement par monsieur Dany Blackburn, architecte, de la firme de ABCP architecture en date du 5 octobre 2018;

ATTENDU le rapport préparé par monsieur Simon Mundviller, technicien en génie civil, chargé de projet, en date du 9 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 5 à la compagnie Constructions N. Bossé inc. au montant de 391 564,63 \$, relativement aux travaux de construction de la bibliothèque Anne-Hébert. Ce montant tient compte des travaux réalisés au 30 septembre 2018, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

La somme nécessaire est appropriée du Règlement numéro 1242-2014, sous projet SP-01.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat au paiement numéro 4.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2018

HYGIÈNE DU MILIEU

525-2018 PAIEMENT NUMÉRO 2 : CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ÉTANG AÉRÉ

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser le paiement numéro 2 à la compagnie Les Consultants Mario Cossette inc. relativement aux travaux de construction du 5^e étang aéré;

ATTENDU que le paiement a été recommandé par monsieur Simon Barbeau, ingénieur, de la firme SNC Lavalin en date du 30 septembre 2018;

ATTENDU le rapport préparé par monsieur Simon Mundviller, technicien en génie civil, chargé de projet, en date du 4 octobre 2018.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 2 à la compagnie Les Consultants Mario Cossette inc., au montant de 349 890,96 \$, relativement aux travaux de construction du 5^e étang aéré. Ce montant tient compte des travaux réalisés au 30 septembre 2018, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

La somme nécessaire est appropriée du règlement numéro 1423-2018, sous projet SP-01.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 1.

ADOPTÉE

526-2018 DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'USAGE DE L'EAU POTABLE 2017

ATTENDU que monsieur Martin Careau, ingénieur, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, a présenté au conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'accepter le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2017.

ADOPTÉE

527-2018 ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'acceptation finale des travaux de réfection de conduites d'aqueduc et d'égouts et d'autoriser le paiement de la retenue contractuelle à la compagnie Construction Polaris;

ATTENDU que le paiement a été recommandé par monsieur Robert Marquis, ingénieur, de la firme WSP, en date du 3 octobre 2018;

ATTENDU le rapport préparé par monsieur Simon Mundviller, technicien en génie civil, chargé de projet, en date du 4 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de procéder à l'acceptation finale des travaux de réfection de conduites d'aqueduc et d'égouts.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approuver les pénalités recommandées par la firme de génie-conseil.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement final à la compagnie Construction Polaris, au montant de 82 547,78 \$, incluant les taxes.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'approprier la somme nécessaire du règlement numéro 1392-2017.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2018

SANTÉ - BIEN-ÊTRE ET CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

528-2018

DÉVOILEMENT DES GAGNANTS DU « CONCOURS DE PHOTOS 2018 DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER »

ATTENDU qu'en vue de la parution de son calendrier 2019, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a lancé un concours de photos;

ATTENDU que le conseil a désigné monsieur Pierre Dolbec, madame Julie Guilbeault, madame Lise Langlois et monsieur Marcel Grenier pour sélectionner les trois photos gagnantes;

ATTENDU que les prix offerts sont 500 \$ pour le 1er prix, 300 \$ pour le 2e prix et 100 \$ pour le 3e prix et que les trois photos seront reproduites dans le calendrier 2019 de la Ville.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU, suite à la recommandation du comité de sélection, de décerner les prix suivants aux trois gagnants :

1er prix : Claude Lafleur, contemplation automnale – 500 \$

2e prix : Martin Cloutier, brouillard sur la Jacques-Cartier – 300 \$

3e prix : Vicki Plamondon, triathlon Jacques-Cartier – 100 \$

IL EST AUSSI RÉSOLU d'imputer la dépense au poste budgétaire 02-639-02-999.

ADOPTÉE

529-2018

AUTORISATION DE PAIEMENT : MAQUETTE D'UNE OEUVRE D'ART POUR LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU que le comité pour l'intégration des arts a reçu, jeudi le 27 septembre 2018, l'artiste Luce Pelletier qui a présenté sa maquette pour l'œuvre d'art pour la nouvelle bibliothèque;

ATTENDU que cette maquette a été acceptée à l'unanimité par ledit comité;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 3 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement à madame Luce Pelletier d'un montant de 2 609,27 \$, plus taxes, pour la fabrication et la présentation d'une maquette pour l'œuvre d'art dans le cadre du programme d'intégration des arts pour la nouvelle bibliothèque.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense au projet 2014-1242.

ADOPTÉE

530-2018

ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR POUR LA FONDATION MÉDICALE DE LA JACQUES-CARTIER

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser l'acquisition d'un photocopieur neuf Bizhub C-368 couleur de la compagnie Konica Minolta pour la somme de 4 850,94 \$, plus taxes, suite au prix soumis par monsieur Richard Fillion en date du 4 octobre 2018.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de céder ce photocopieur à la Fondation médicale de la Jacques-Cartier pour la même somme, laquelle dispose d'une commandite de la Caisse populaire de Saint-Raymond / Sainte-Catherine pour en faire l'acquisition.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2018

Le contrat d'entretien sera à la charge de Gestion santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, auquel organisme le photocopieur sera offert gracieusement par la Fondation médicale de la Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

SPORTS ET LOISIRS

531-2018 AUTORISATION DE PAIEMENT FINAL À TRD : PARC DE PLANCHES À ROULETTES

ATTENDU que les travaux du parc de planches à roulettes ont été complétés;

ATTENDU le rapport d'acceptation des travaux;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser le paiement final d'un montant de 38 625 \$, plus taxes, ainsi que la libération de la retenue;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 3 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement final aux Constructions TRD inc. au montant de 49 008,09 \$ relativement à la construction du parc de planches à roulettes. Ce montant tient compte des travaux réalisés au 24 septembre 2018, de la libération de la retenue contractuelle et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense au projet numéro 2017-1406.

ADOPTÉE

532-2018 ÉCLAIRAGE DU PARC DE PLANCHES À ROULETTES

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 3 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser des travaux pour l'éclairage du parc de planches à roulettes pour un montant de 15 500 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense au fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE

533-2018 AMENDEMENT À LA POLITIQUE DE TARIFICATION

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, daté du 3 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'amender la Politique de tarification des salles et plateaux d'activités tel que présenté afin de régulariser les tarifs de groupe au parc de glisse par rapport aux tarifs individuels adoptés par la résolution 294-2018.

ADOPTÉE

534-2018 SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE : TROUPE DE DANSE LOGARYTHMIQUE

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 3 octobre 2018;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2018

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente avec la Troupe de danse Logarithmique à l'effet que la Ville reprenne tout le volet administratif des cours de danse offerts dans la programmation.

ADOPTÉE

535-2018 **EMBAUCHE D'UN ANIMATEUR POUR LE SOCCER D'HIVER**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 3 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de monsieur Jean-François Bédard en tant qu'animateur pour le soccer d'hiver 2018-2019 à titre de travailleur autonome, pour seize semaines, à raison de deux heures par semaine, au salaire de 20 \$/heure.

ADOPTÉE

536-2018 **AUTORISATION DE DÉPENSE : RÉFECTION DE LA TOITURE DU PAVILLON DES SPORTS**

ATTENDU qu'il y a lieu d'accorder un contrat pour la réfection d'un versant de la toiture du pavillon des Sports;

ATTENDU le rapport préparé par monsieur Martin Careau, ing., directeur des Services techniques, en date du 4 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à Toiture J. M. inc. pour la réfection d'un versant de la toiture du pavillon des Sports pour la somme de 4 800 \$, plus taxes. Les détails du contrat sont présentés à la soumission numéro 113 en date du 28 septembre 2018.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense au fonds de roulement remboursable sur cinq ans.

ADOPTÉE

TRANSPORT

537-2018 **OUVERTURE DE DEUX POSTES D'OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE ET OUVRIER DE VOIRIE**

ATTENDU le Règlement sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds, RLRQ c C-24.2, r 28;

ATTENDU qu'afin de respecter ce règlement, nous sommes dans l'obligation de procéder à l'ouverture de nouveaux postes d'opérateur de machinerie lourde et d'ouvrier de voirie;

ATTENDU que ces nouveaux employés seront affectés à des postes de nuit afin de nous permettre de respecter les exigences suivantes dudit règlement :

-Interdiction de conduire lorsque, depuis le début du poste de travail :

- 13 heures de conduite se sont accumulées;
- 14 heures de travail se sont accumulées;
- 16 heures se sont écoulées.

-Période comprise entre deux périodes d'au moins 8 heures consécutives de repos.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur des Services techniques et directeur général adjoint à faire paraître dans les médias régionaux et sur différents site Internet une offre d'emploi pour l'embauche de deux opérateurs de machinerie lourde et ouvriers de voirie, temps plein régulier.

ADOPTÉE

538-2018

AUTORISATION DE DÉPENSE : RÉPARATION DE LA NIVELEUSE NUMÉRO 45

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser une dépense de 7 129,63 \$, plus taxes, pour la réparation de la pompe injection du moteur de l'unité numéro 45;

ATTENDU le rapport préparé par monsieur Pierre Roy, directeur adjoint aux Travaux publics, en date du 3 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de 7 129,63 \$, plus taxes, à NORTRAX pour la réparation de la pompe injection du moteur de l'unité numéro 45.

IL EST AUSSI RÉSOLU d'imputer la dépense aux postes budgétaires suivants :

- 4 158,95 \$, plus taxes, au poste 02-320-00-525;
- 2 970,68 \$, plus taxes, au poste 02-330-00-525.

ADOPTÉE

539-2018

RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été publié relativement à des travaux de réfection de la toiture du garage municipal;

ATTENDU que quatre soumissions ont été reçues;

ATTENDU le rapport d'ouverture de soumissions;

ATTENDU la recommandation de monsieur Gilles Laflamme, architecte;

ATTENDU que les soumissions de Construction Envergure, Construction Côté et fils inc. et Toitures 2Rives sont non conformes aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU que le prix soumis par Menuiserie Pouliot entrepreneur général inc. dépasse de plus de 50 000 \$ (30 %) le prix soumis par les deux plus bas soumissionnaires;

ATTENDU le rapport préparé par monsieur Martin Careau, ing., directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 9 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour la réfection de la toiture du garage municipal.

ADOPTÉE

URBANISME

AVIS DE MOTION : AMENDEMENT DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 / CANNABIS

Madame la conseillère Nathalie Laprade donne avis de la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement qui vient modifier le Règlement de zonage numéro 1259-2014, de façon à réglementer la vente, la transformation et la production de cannabis.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2018

540-2018

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT AUX FINS DE MODIFIER LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À RÉGLEMENTER LE
CANNABIS

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement numéro APR-112-2018 aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à ajouter la terminologie pour le mot « Cannabis », à ajouter la classe d'usage « Cj : Vente de cannabis », à ajouter la classe d'usage « le : Transformation de cannabis », à ajouter la classe d'usage d'usage « Ac : Production de cannabis », à créer la nouvelle zone 158-A à partir de la zone 92-A et à déterminer les endroits où seront permis ces nouvelles classes d'usages.

Projet de règlement numéro APR-112-2018

ARTICLE 1 Le présent projet de règlement est intitulé :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-112-2018 AUX
FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-
2014 DE FAÇON À :

- ajouter la terminologie pour le mot « Cannabis » ;
- créer la nouvelle zone 158-A à partir de la zone 92-A ;
- ajouter la classe d'usage « Cj : Vente de cannabis » et l'autoriser dans les zones 40-C et 84-C ;
- ajouter la classe d'usage « le : Transformation de cannabis » et l'autoriser dans les zones 36-I et 83-I ;
- ajouter la classe d'usage « Ac : Production de cannabis » et l'autoriser dans la zone 158-A.

ARTICLE 2 L'article 1.6 est modifié en ajoutant, entre la définition « Canal de dérivation » et la définition « Cave » le mot et la définition suivante :

« Cannabis

Plante de cannabis tel que définie dans la *Loi sur le cannabis (Lois du Canada, 2018, chapitre 16)*. »

ARTICLE 3 Le tableau 1 présenté à l'article 2.1 est modifié de façon à y apporter les modifications suivantes :

- L'expression « Cj : Vente de cannabis » est ajouté à la suite de « Ci : Commerces et services extensifs »
- L'expression « le : Transformation de cannabis » est ajouté à la suite de « Id : Équipement d'utilité publique »
- L'expression « Ac : Production de cannabis » est ajouté à la suite de « Ab : Agriculture sans élevage »

Copie conforme du tableau 1, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le directeur général aux fins d'identification est jointe au présent règlement à l'annexe A.

ARTICLE 4 L'article 2.2.2.10 suivant est ajouté à la suite de l'article 2.2.2.9 :

« 2.2.2.10 Vente de cannabis

Cette classe regroupe les établissements reliés à la vente au détail du cannabis et de produits dérivés, tels que régis par le gouvernement du Québec. »

ARTICLE 5 L'article 2.2.3.5 suivant est ajouté à la suite de l'article 2.2.3.4 :

« 2.2.3.5 Transformation de cannabis

Cette classe regroupe les établissements de transformation de cannabis à des fins récréatives ou médicales, tels que régis par les gouvernements fédéral et provincial. »



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2018

ARTICLE 6 L'article 2.2.6.3 suivant est ajouté à la suite de l'article 2.2.6.2 :

« **2.2.6.3 Production de cannabis**

Cette classe regroupe les établissements dont l'activité principale consiste à la production de cannabis. »

ARTICLE 7 Les feuillets du plan de zonage faisant partie intégrante du règlement numéro 1259-2014 intitulé « Règlement de zonage » sous la cote « Annexe 1 » sont modifiés de la façon suivante :

- La zone « 158-A » est créée à même la zone « 92-A ».

Ces modifications sont illustrées au plan joint à l'annexe B, ce plan faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 8 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 1259-2014, du règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 1268-2015 et du règlement de lotissement numéro 1260-2014 reproduite sous la cote « Annexe 2 » du règlement de zonage numéro 1259-2014 est modifiée de manière à :

Pour l'ensemble des grilles de spécifications, ajouter les éléments suivants :

- Dans le groupe d'usage « Commerce et service », sous la classe d'usage « Ci : Comm. et serv. extensifs », ajouter la ligne « Cj : Vente de cannabis »;
- Dans le groupe d'usage « Industrie », sous la classe d'usage « Id : Équ. d'utilité publique », ajouter la ligne « le : Transf. de cannabis »;
- Dans le groupe d'usage « Agriculture », sous la classe d'usage « Ab : Agriculture sans élevage », ajouter la ligne « Ac : Production de cannabis ».

Modifier la grille des spécifications pour la zone « 40-C » et « 84-C » pour y ajouter les informations suivantes :

- Un « O » devant le titre « Cj : Vente de cannabis ».

Modifier la grille des spécifications pour la zone « 36-I » et « 83-I » pour y ajouter les informations suivantes :

- Un « O » devant le titre « le : Transformation de cannabis ».

Créer la grille des spécifications pour la zone « 158-A » à la suite de la zone « 157-CN » pour laquelle sont indiqués les éléments suivants :

- Un « O » devant le titre « Ha : Unifamiliale isolée »;
- Un « O » devant le titre « Hb : Bifamiliale isolée »;
- Un « O » devant le titre « Aa : Agriculture avec élevage »;
- Un « O » devant le titre « Ab : Agriculture sans élevage »;
- Un « O » devant le titre « Ac : Production de cannabis »;
- Un « O » devant le titre « Fa : Exploitation forestière »;
- L'expression « **N7** » devant le titre « Notes » ;
- L'expression « 10,0 » vis-à-vis le titre « Hauteur maximale » ;
- L'expression « 3,0 » vis-à-vis le titre « Hauteur minimale » ;
- L'expression « 9,0 » vis-à-vis le titre « Marge de recul avant » ;
- L'expression « 7,5 » vis-à-vis le titre « Marge de recul arrière » ;
- L'expression « 6,0 » vis-à-vis le titre « Marge de recul latérale » ;
- L'expression « 12,0 » vis-à-vis le titre « Somme des marges latérales » ;
- L'expression « 0,10 » vis-à-vis le titre « Coefficient d'occupation du sol » ;
- Un « O » devant le titre « Lot distinct » ;
- Un « O » devant le titre « Aucun service » ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2018

- Un « O » devant le titre « Rue publique » ;
- L'expression « 50m/40m/4000m² » devant la classe « Habitation : Ha, Hb » ;
- L'expression « 50m/40m/4000 m² » devant la classe « Agriculture, Forêt ».

Copie conforme des grilles des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le directeur général aux fins d'identification est jointe au présent règlement à l'annexe C.

ARTICLE 9 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER
CE 9^E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE DIX-HUIT

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION : AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ, PAIX ET BON ORDRE / CANNABIS

Madame la conseillère Nathalie Laprade donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance, d'un règlement pourvoyant à amender le règlement numéro 892-2003 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, notamment en intégrant des dispositions sur le cannabis.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ, PAIX ET BON ORDRE AFIN D'INCLURE DES DISPOSITIONS SUR LE CANNABIS

Madame la conseillère Nathalie Laprade dépose le projet de règlement amendant le Règlement numéro 892-2003 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Projet de règlement numéro APR-113-2018

ARTICLE 1 Le présent projet de règlement est intitulé :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-113-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS NUMÉRO 892-2003 DE FAÇON À :

- ajouter la terminologie pour le mot « Cannabis »
- préciser les endroits où la consommation du cannabis est permise.

ARTICLE 2 L'article 1 est modifié en ajoutant avant le mot « Endroit public », le mot suivant :

« Cannabis

Plante de cannabis tel que définie dans la *Loi sur le cannabis (Lois du Canada, 2018, chapitre 16)*».



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2018

ARTICLE 3 L'article 19 est modifié de la façon suivante :

1° En ajoutant, à la fin du premier alinéa, la mention suivante : « , y compris le cannabis. »

2° En ajoutant, à la suite du premier alinéa, l'alinéa suivant :

« Nonobstant les dispositions de l'alinéa précédent, l'interdiction de fumer ou de vapoter du cannabis ou un produit dérivé du cannabis ne s'applique pas dans les rues. »

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DÉPÔT À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER
CE 9^E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE DIX-HUIT

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE

541-2018

DATE D'UNE ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LA RÉGLEMENTATION SUR LE CANNABIS

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 17 octobre 2018, de la loi fédérale légalisant le cannabis ainsi que la loi provinciale encadrant celui-ci;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire de prévoir à la réglementation d'urbanisme les zones où les usages suivants seront autorisés, soit:

- Vente du cannabis par la Société québécoise du cannabis;
- Production du cannabis et transformation.

ATTENDU qu'un projet de règlement en ce sens a été déposé;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire d'amender le règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, en relation avec l'usage du cannabis;

ATTENDU qu'un projet de règlement en ce sens a été déposé;

ATTENDU que ce conseil désire consulter les citoyens au sujet de ces deux projets de règlement;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU que ce conseil tiendra une assemblée de consultation sur ces deux projets de règlement, à la salle Kamouraska du centre Anne-Hébert, le 6 novembre 2018 à 19 h.

ADOPTÉE

542-2018

AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 593-2017 : PERMIS DE CONSTRUCTION 5223, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande d'approbation des nouveaux plans présentés par Construction APP pour les unités 301 à 306 au 5223, route Fossambault;

ATTENDU que la demande de permis est assujettie au Règlement sur les PIIA numéro 1347-2016 et que la résolution numéro 593-2017 autorisait l'octroi des permis;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2018

ATTENDU les plans qui ont été légèrement modifiés depuis octobre 2017;

ATTENDU que les modifications sont mineures et que l'ensoleillement des unités s'en verra amélioré;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'accepter la demande d'amendement à la résolution numéro 593-2017 afin de remplacer les plans par ceux dessinés le 7 novembre 2017.

ADOPTÉE

543-2018

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION : GESTION LORTIE ET CLOUTIER INC. - LOT 4 763 871

ATTENDU la demande de permis de construction présentée par Steve Plamondon pour Gestion Lortie et Cloutier Inc. pour le lot 4 763 871 situé sur la rue Edward-Assh;

ATTENDU que la demande de permis est assujettie au Règlement sur les PIIA numéro 1347-2016;

ATTENDU que les critères applicables sont satisfaits ou non applicables;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 20 septembre 2018 ainsi que le document déposé par le requérant;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'accorder la demande de permis de construction présentée par Steve Plamondon pour Gestion Lortie et Cloutier Inc. pour le lot 4 763 871 situé sur la rue Edward-Assh.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de suggérer l'implantation d'un support à vélo.

ADOPTÉE

544-2018

DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION AVEC AGRANDISSEMENT : ALAIN MAHEUX - 150, RUE EDWARD-ASSH

ATTENDU la demande de permis de rénovation avec agrandissement présentée par Alain Maheux pour Gestion EXSUM Inc. situé au 150, rue Edward-Assh;

ATTENDU que la demande de permis est assujettie au Règlement sur les PIIA numéro 1347-2016;

ATTENDU que les critères applicables sont satisfaits ou non applicables;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 20 septembre 2018 ainsi que les documents déposés par le requérant;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'accorder la demande de permis de rénovation avec agrandissement présentée par Alain Maheux pour Gestion EXSUM Inc. situé au 150, rue Edward-Assh.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de suggérer la plantation d'arbres dans la portion gazonnée en façade du bâtiment.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2018

545-2018 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 74-2018 : VENTE TERRAIN EXCÉDENTAIRE À CONSTRUCTION CRD INC.

ATTENDU que la résolution numéro 74-2018 autorise la vente d'un terrain excédentaire à Construction CRD Inc.;

ATTENDU la résolution numéro 111-2018 amendant la résolution 74-2018 précisant les dimensions du terrain excédentaire vendu à Construction CRD Inc.;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender à nouveau la résolution 74-2018 afin d'inclure la vente d'une parcelle de terrain supplémentaire soit une partie du lot 4 369 757 à Construction CRD Inc.;

ATTENDU que cette parcelle supplémentaire, d'une superficie de 157,5 m² consiste en le rond-point affecté à l'arc de virage de la rue Père-Marquette et identifié comme « Parcelle C » sur la description technique préparée par monsieur Frédéric Martel, arpenteur sous la minute 3944 dont copie est jointe à la présente;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'amender la résolution 74-2018 afin d'autoriser, aux mêmes termes, prix et conditions, la vente d'une partie du lot 4 369 757 à Construction CRD Inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier ou la greffière adjointe Isabelle Bernier à signer la promesse de vente en attendant que la rue soit construite (bouclage des rues Père-Marquette et Bellevue).

ADOPTÉE

546-2018 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 491-2018 : OFFRE D'ACHAT D'UN TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL

ATTENDU que la résolution numéro 491-2018 a autorisé la vente d'un terrain dans le parc industriel à Plasti-Bac Inc., soit une partie du lot 6 260 309 (maintenant le lot 6 277 995);

ATTENDU que Plasti-Bac Inc. a signifié à la ville qu'il souhaite céder la promesse d'achat acceptée par l'adoption de la résolution numéro 491-2018 à Gestion Immobilière DML Inc.;

ATTENDU que la résolution numéro 268-2017 a autorisé la vente d'un terrain dans le parc industriel à Plasti-Bac Inc., soit une partie du lot 6 098 578;

ATTENDU que Plasti-Bac Inc. a également signifié à la ville qu'il souhaite céder le lot 6 098 578 à Gestion Immobilière DML Inc. Cette transaction permettra à Gestion Immobilière DML Inc. de regrouper les lots 6 098 578 et une partie du lot 6 260 309 (maintenant le lot 6 277 995) pour fin de demande d'un permis de construction;

ATTENDU que la Ville ne souhaite pas se prévaloir de son droit de préemption défini à l'article 7 de l'offre d'achat déposée par Plasti-Bac Inc.;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 491-2018 afin d'autoriser, aux mêmes termes et conditions, la vente d'une partie du lot 6 260 309 à Gestion Immobilière DML Inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser Plasti-Bac Inc. à procéder à la vente du lot 6 098 578 à Gestion Immobilière DML Inc

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2018

AUTRES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

547-2018

AJOURNEMENT AU 29 OCTOBRE 2018 À 19H30

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'ajourner la séance au 29 octobre 2018.

L'assemblée est levée à 20 h 32.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER